

Rapides recensions des encycliques (et lettres apostoliques, exhortations) “sociales” des Papes Jean-Paul II et Benoît XVI et la dernière de Paul VI, par Jean Daujat pour tout ce qui suit, sauf le dernier (DV n° 226).

Extraits des bulletins DV (Doctrine et vie) du CER (Centre d'Études Religieuses)

J'ai surligné en jaune ce qui m'apparaît être comme un complément par rapport au contenu du cours constitué par le livre “L'ordre social chrétien” de Jean Daujat

Table des matières

1971 — Paul VI — “*Octogesima adveniens*” 1
 1981 — Jean-Paul II — “*Laborem exercens*” 7
 1981 — Jean-Paul II — “*Familiaris consortio*” : 13
 1987 — Jean-Paul II — “*Sollicitudo rei socialis*” : 19
 1991 — Jean-Paul II — “*Centesimus annus*” 21
 1995 — Jean-Paul II — “*Evangelium Vitae*” 24
 2009 — Benoît XVI — “*Caritas in veritate*” 26

1971 — Paul VI — “*Octogesima adveniens*”

Recension dans DV n° 82 :

C'est un devoir pour tous les catholiques de lire et étudier DANS SON TEXTE INTEGRAL la Lettre apostolique [...] à l'occasion du 80e anniversaire de l'encyclique *Rerum novarum*, et en disant « lire dans son texte intégral » nous voulons les mettre en garde contre l'extrême danger de se contenter des extraits donnés par la grande presse ou [...], extraits qui ont été découpés de manière à fausser totalement l'enseignement du pape. [...]

Il ne faudrait donc pas que par les extraits que nous allons citer et par les indications que nous allons donner nos lecteurs se croient dispensés d'une étude directe du texte intégral que rien ne saurait remplacer, mais nous voudrions mettre en relief certains points qui ont été souvent trop méconnus ou négligés.

Il nous semble que [...] cette Lettre de Paul VI peut se caractériser par deux mots complémentaires : CONTINUITÉ et DEVELOPPEMENT. Continuité : l'enseignement de Paul VI se situe dans une fidélité intégrale aux enseignements des encycliques *Rerum novarum*, *Quadragesimo anno*, *Mater et magistra*, qu'il prolonge en y trouvant sa source. Développement : Paul VI se montre extraordinairement informé de tous les aspects de la situation présente du monde, de tous les problèmes

soulevés par celle-ci, et il apporte à la doctrine sociale de l'Église de nouveaux développements en fonction de toutes ces données nouvelles et en s'adaptant aux appels qu'elles constituent pour la pensée et l'action des catholiques.

Sur le plan continuité Paul VI répond aux progressistes que « l'Évangile n'est pas dépassé parce qu'il a été annoncé, écrit, vécu dans un contexte socio-culturel différent » et que « l'homme a besoin d'éclairer son avenir par des vérités permanentes, éternelles, qui le dépassent ». Il maintient qu'il n'y a pas de réforme des institutions sans conversion des hommes : « Il est trop facile de rejeter sur les autres la responsabilité des injustices si on ne perçoit pas en même temps comment on y participe soi-même et comment la conversion personnelle est d'abord nécessaire. »

Il maintient l'unité dans la pluralité qui doit exister entre tous les catholiques sur le fondement des principes enseignés par l'Église « Aux chrétiens qui paraissent à première vue s'opposer à partir d'options différentes l'Église demande un effort de compréhension réciproque des positions et des motivations de l'autre ; un examen loyal de ses comportements et de leur rectitude suggérera à chacun une attitude de charité plus profonde qui, tout en reconnaissant les différences, n'en croit pas moins aux possibilités de convergence et d'unité. Ce qui unit les fidèles, en effet, est plus fort que ce qui les sépare. »

Paul VI reprend aussi le principe fondamental enseigné par ses prédécesseurs : « Le pouvoir politique, qui est le lien naturel et nécessaire pour assurer la cohésion du corps social, doit avoir pour but la réalisation du bien commun. Il agit, dans le respect des libertés légitimes des individus, des familles et des groupes subsidiaires, afin de créer, efficacement et au profit de tous, les conditions requises pour atteindre le bien authentique et complet de l'homme, y compris sa fin spirituelle. Il se déploie dans les limites de sa compétence qui peuvent être diverses selon les pays et les peuples. Il intervient toujours avec un souci de justice et de dévouement au bien commun dont il a la responsabilité ultime. Il n'enlève pas pour autant aux individus et aux corps intermédiaires leurs champs d'activités et leurs responsabilités propres. »

Un tel principe comporte le rejet à la fois de l'anarchie libérale et de la tyrannie totalitaire : « Aussi le chrétien ne peut-il adhérer ni à l'idéologie marxiste, à son matérialisme athée, à sa dialectique de violence, et à la manière dont elle résorbe la liberté individuelle dans la collectivité en niant en même temps toute transcendance à l'homme et à son histoire personnelle et collective, ni à l'idéologie libérale qui croit exalter la liberté individuelle en la soustrayant à toute limitation, en la stimulant par la recherche exclusive de l'intérêt et de la puissance, et en considérant les solidarités sociales comme des conséquences plus ou moins automatiques des initiatives individuelles et non pas comme un but et un critère majeur de la valeur de l'organisation sociale. » Mais rejeter le totalitarisme n'est pas rejeter la socialisation et l'organisation et rejeter le libéralisme n'est pas rejeter la liberté et l'initiative car Paul VI répète à la suite de Jean XXIII que « l'initiative personnelle est à maintenir et à développer » au

fondement de la vie économique, la doctrine des « corps intermédiaires » accordant précisément la socialisation et l'organisation avec l'initiative et la liberté.

Une telle attitude entraîne en même temps le rejet d'un conservatisme qui refuse de justes transformations pour maintenir les situations acquises comme d'engagements révolutionnaires qui dans la situation présente ne pourraient que contribuer au triomphe du marxisme : « Tandis que d'aucuns, inconscients des injustices présentes, s'efforcent de prolonger la situation existante, d'autres se laissent séduire par des idéologies révolutionnaires qui leur promettent, non sans illusion, un monde définitivement meilleur » car « les idéologies les plus révolutionnaires n'aboutissent qu'à un changement de maîtres : installés à leur tour au pouvoir, les nouveaux maîtres s'entourent de privilèges, limitent les libertés et laissent s'instaurer d'autres formes d'injustice » et là où règne le marxisme les chrétiens « sont réduits au silence, soupçonnés, et pour ainsi dire tenus en marge de la société, encadrés sans liberté dans un système totalitaire ». Donc « il serait illusoire et dangereux d'accepter les éléments de l'analyse marxiste sans reconnaître leurs rapports avec l'idéologie, d'entrer dans la pratique de la lutte des classes et de son interprétation marxiste en négligeant de percevoir le type de société totalitaire et violente à laquelle conduit ce processus ». Ainsi Paul VI maintient nettement l'impossibilité de toute collaboration avec le marxisme.

Ceci soulève le problème de l'action syndicale car la doctrine des corps intermédiaires ne peut qu'être pleinement favorable au syndicalisme. D'où cette mise au point : « Les syndicats ont pour objet la représentation des diverses catégories de travailleurs, leur légitime collaboration à l'essor économique de la société, le développement du sens de leurs responsabilités pour la réalisation du bien commun. Leur action ne va pas, cependant, sans difficultés : la tentation peut apparaître ici ou là de profiter d'une position de force pour imposer, notamment par la grève —dont le droit comme moyen ultime de défense reste certes reconnu—, des conditions trop lourdes pour l'ensemble de l'économie ou du corps social ou pour vouloir faire aboutir des revendications d'ordre directement politique. Lorsqu'il s'agit en particulier de services publics nécessaires à la vie quotidienne de toute une communauté, on devra savoir estimer le seuil au-delà duquel le tort causé devient inadmissible. » Un tel texte montre avec quel réalisme Paul VI considère les données les plus concrètes de la situation présente.

Si aucune collaboration n'est possible avec le marxisme, l'Église a toujours admis la collaboration éventuelle, selon les circonstances, de catholiques avec un socialisme non marxiste, mais non pour autant leur adhésion à ce socialisme. Paul VI reprend la question en tenant compte, là encore avec une information très réaliste sur les données présentes, des évolutions qui ont eu lieu depuis *Quadragesimo anno* : « Aujourd'hui des chrétiens sont attirés par les courants socialistes et leurs évolutions diverses. Ils cherchent à y reconnaître un certain nombre d'aspirations qu'ils portent en eux-mêmes au nom de leur foi. Ils se sentent insérés dans ce courant historique et veulent y mener une action. Or *selon les continents et*

les cultures ce courant historique prend des formes différentes sous un même vocable, même s'il a été et demeure en bien des cas inspiré par des idéologies incompatibles avec la foi. Un discernement attentif s'impose. Trop souvent les chrétiens attirés par le socialisme ont tendance à l'idéaliser en termes d'ailleurs très généraux : volonté de justice, de solidarité et d'égalité. Ils refusent de reconnaître les contraintes des mouvements historiques socialistes qui restent conditionnés par leurs idéologies d'origine. Entre les divers niveaux d'expression du socialisme —une aspiration généreuse et une recherche d'une société plus juste, des mouvements historiques ayant une organisation et un but politiques, une idéologie prétendant donner une vision totale et autonome de l'homme— des distinctions sont à établir qui guideront les choix concrets. Toutefois ces distinctions ne doivent pas tendre à considérer ces niveaux comme complètement séparés et indépendants. Le lien concret qui selon les circonstances existe entre eux doit être lucidement repéré et cette perspicacité permettra aux chrétiens d'envisager le degré d'engagement possible dans cette voie, étant sauves *les valeurs, notamment de liberté, de responsabilité et d'ouverture au spirituel, qui garantissent l'épanouissement intégral de l'homme.* » Nous avons souligné les passages essentiels. Ce que *Quadragesimo anno* a condamné sans appel sous le nom de « socialisme » demeure condamné : c'est un système d'organisation et de réglementation qui, faisant de l'homme un rouage d'un mécanisme collectif, est exclusif de la liberté, de l'initiative, de la responsabilité, de l'ouverture au spirituel. Mais le mot « socialisme » a pris aujourd'hui des sens divers « selon les continents et les cultures » et c'est de cette diversité de sens que Paul VI avec une grande adaptation à l'évolution des circonstances s'efforce de tenir compte. Si nous osions une tentative d'application concrète, nous dirions que, comme nous l'avions déjà remarqué dans « L'Ordre Social chrétien », il nous semble que dans les jeunes États noirs d'Afrique le mot « socialisme » n'a plus le sens que lui a donné une tradition idéologique européenne et ne signifie plus ce que Pie XI a condamné, mais qu'en Europe, en tout cas en France, les mouvements socialistes « restent conditionnés par leurs idéologies d'origine ». Cet exemple du socialisme illustre bien ainsi à quel point la Lettre de Paul VI unit continuité et développement.

Concernant cet aspect développement Paul VI donne l'enseignement de l'Église sur des problèmes nouveaux que Jean XXIII avait déjà abordés dans *Mater et Magistra* : vie rurale et urbanisation, promotion de la femme, moyens de communication sociale.

D'abord le pape, confirmant là nettement des positions que certains nous ont reprochées, dénonce les dangers d'un exode de la vie rurale conduisant aux excès de l'urbanisation : « Apporte-t-on une attention suffisante à l'aménagement et à l'amélioration de la vie des ruraux dont la condition économique inférieure et parfois misérable provoque l'exode vers les tristes entassements des banlieues où ne les attendent ni emploi ni logement ? », d'où « des concentrations de population dont on a peine à imaginer l'ampleur » et pourtant « il existe des villes dont la dimension assure un meilleur équilibre de la

population. Susceptibles d'offrir un emploi à ceux que les progrès de l'agriculture auraient rendu disponibles, elles permettent un aménagement de l'environnement humain de nature à éviter la prolétarisation et l'entassement des grandes agglomérations ». Contre les graves méfaits de ces agglomérations monstrueuses Paul VI prend position sans équivoque : « L'urbanisation bouleverse les modes de vie et les structures habituelles de l'existence : la famille, le voisinage, les cadres de la communauté chrétienne eux-mêmes. L'homme éprouve une nouvelle solitude, non point face à une nature hostile qu'il a mis des siècles à dominer, mais dans la foule anonyme qui l'entoure et où il se sent comme étranger (...) De nouveaux prolétariats prennent naissance. Ils s'installent au coeur des villes que les riches parfois abandonnent, ils campent dans les faubourgs, ceinture de misère que vient assiéger, dans une protestation encore silencieuse, le luxe trop criant des cités de consommation et du gaspillage. Au lieu de favoriser la rencontre fraternelle et l'entraide, la ville développe les discriminations et aussi les indifférences, elle prête à de nouvelles formes d'exploitation et de domination où certains, spéculant sur les besoins des autres, en tirent des profits inadmissibles. Derrière les façades beaucoup de misères se cachent, ignorées même des plus proches voisins ; d'autres s'étalent où sombre la dignité humaine : délinquance, criminalité, drogue, érotisme. Ce sont en effet les plus faibles qui sont les victimes des conditions de vie déshumanisantes, dégradantes pour les consciences et nuisibles à l'institution de la famille : la promiscuité des logements populaires rend impossible un minimum d'intimité : les jeunes foyers, attendant vainement un logement décent et à prix accessible, se démoralisent et leur unité peut même s'en trouver compromise ; les jeunes fuient un foyer trop exigü et cherchent dans la rue des compensations et des compagnonnages incontrôlables. Il est du devoir grave des responsables de chercher à maîtriser et à orienter ce processus. Il est urgent de reconstituer à l'échelle de la rue, du quartier ou du grand ensemble le tissu social où l'homme puisse épanouir les besoins de sa personnalité. »

Paul VI comme Jean XXIII se réjouit de la promotion de la femme sans admettre pour autant « cette fausse égalité qui nierait les distinctions établies par le Créateur Lui-même et qui serait en contradiction avec le rôle spécifique, combien capital, de la femme au coeur du foyer ».

Enfin concernant les moyens de communication sociale Paul VI rend hommage à leurs « aspects positifs : grâce à eux les informations du monde entier nous parviennent quasi instantanément, créant un contact par-delà les distances et des éléments d'unité entre tous les hommes ; une diffusion plus étendue de la formation et de la culture devient possible » mais « par leur action même ils en arrivent à représenter comme un nouveau pouvoir. Comment ne pas alors s'interroger sur les détenteurs réels de ce pouvoir, sur les buts qu'ils poursuivent et les moyens qu'ils mettent en oeuvre, sur le retentissement enfin de leur action quant à l'exercice des libertés individuelles aussi bien dans les domaines politique et idéologique que dans la vie sociale, économique et culturelle ? Les hommes qui détiennent cette puissance ont une grave responsabilité morale par rapport à la vérité des informations qu'ils doivent diffuser, par rapport

aux besoins et aux réactions qu'ils font naître, par rapport aux valeurs qu'ils proposent (...) Les pouvoirs publics ne peuvent ignorer ni l'emprise croissante des moyens de communication sociale ni les avantages ou les risques que leur usage comporte pour le développement et l'avancement véritable de la société civile. Il leur revient de ce fait d'exercer positivement leur fonction de service du bien commun en apportant leur encouragement aux initiatives constructives et leur appui aux individus et aux groupes dans leur action pour défendre les valeurs fondamentales de la personne humaine et de la communauté humaine. Ils s'emploieront d'autre part à éviter par des mesures opportunes que ne se propage ce qui serait de nature à léser le patrimoine commun des valeurs sur lesquelles se fonde le progrès authentique de la société. »

Recension dans DV n° 110 :

Paul VI a été aussi Docteur dans le domaine de la vie sociale. Concernant la doctrine sociale de l'Église, la lettre *Octogesima adveniens* n'a pas fait que confirmer les enseignements des encycliques *Rerum novarum* de Léon XIII, *Quadragesimo anno* de Pie XI et *Mater et magistra* de Jean XXIII, elle en a précisé les applications en fonction des problèmes d'aujourd'hui. Plus importante et plus nouvelle est l'encyclique *Populorum progressio*¹ qui enseigne comment l'Église fait siennes dans les perspectives de la conduite providentielle de l'histoire les aspirations au développement humain. L'Église a toujours enseigné qu'un homme qui manque du nécessaire pour lui ou sa famille a droit à ce qu'on le lui procure : Paul VI a transposé cet enseignement traditionnel des individus aux peuples sous-développés qui ont droit à ce que les peuples nantis leur procurent le nécessaire.

¹ Parue en 1967

1981 — Jean-Paul II — “*Laborem exercens*”

Recension dans DV n° 123 :

Nous mettons au premier plan aujourd'hui la très importante encyclique *Laborem exercens* de Jean-Paul II pour le quatre-vingt-dixième anniversaire de l'encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII en redisant à nos lecteurs avec quelle insistance nous leur demandons non seulement d'en lire mais d'en étudier attentivement le texte intégral, donc de ne pas se contenter des extraits donnés par l'ensemble de la presse. [...].

Un premier caractère de cette encyclique est de maintenir fermement à la suite des papes précédents que l'Église peut et doit donner un enseignement dans les domaines économique et social et qu'il est obligatoire pour tous les catholiques de conformer leur pensée et leur action à cette doctrine économique et sociale. En l'exposant, Jean-Paul II se fonde en les confirmant sur les enseignements des encycliques *Renon novarum* de Léon XIII, *Quadragesimo anno* de Pie XI, *Mater et magistra* de Jean XXIII, mais il leur apporte pour deux raisons un considérable enrichissement. La première est une documentation extrêmement complète et précise sur la situation sociale et économique actuelle dans l'ensemble du monde dont Jean-Paul II tient compte attentivement. La seconde est qu'il développe avec une grande profondeur les fondements philosophiques et théologiques dont résulte la doctrine économique et sociale de l'Église.

Si maintenant nous donnons quelques citations de l'encyclique, ce n'est pas pour que nos lecteurs s'en contentent, ce qui contredirait ce que nous avons dit en commençant, mais c'est pour attirer leur attention sur quelques points qui nous paraissent particulièrement importants. Celui qui à nos yeux est le plus important de tous se trouve à la fin de l'encyclique, il concerne la spiritualité du travail, il ne met pas seulement en relief, comme cela a été fait souvent, la place du travail dans le plan de la Création, mais aussi, ce qui a été en général trop négligé, sa place dans l'ordre de la Rédemption qui est celui, de l'univers réellement existant, réellement choisi et réalisé par Dieu : « La sueur et la peine que le travail comporte nécessairement dans la condition présente de l'humanité offrent au chrétien et à tout homme qui est appelé, lui aussi, à suivre le Christ, la possibilité de participer dans l'amour à l'oeuvre que le Christ est venu accomplir. Cette oeuvre de salut s'est réalisée par la souffrance et la mort sur la croix. En supportant la peine du travail en union avec le Christ crucifié pour nous, l'homme collabore en quelque manière avec le Fils de Dieu à la rédemption de l'humanité, il se montre le véritable disciple de Jésus en portant à son tour la croix chaque jour dans l'activité qui est la sienne (...) Dans le travail de l'homme, le chrétien retrouve une petite part de la croix du Christ et l'accepte dans l'esprit de rédemption avec lequel le Christ

a accepté sa croix pour nous. »

Le principe directeur qui éclaire toute l'encyclique est que « le travail est avant tout pour l'homme et non l'homme pour le travail (...) Le but du travail, de tout travail exécuté par l'homme —fût-ce le plus humble service, le travail le plus monotone selon l'échelle commune d'évaluation, voire le plus marginalisant— reste toujours l'homme lui-même », ce qui conduit l'Église à condamner toute conception selon laquelle « l'homme est traité comme un instrument de production. »

Tel est le cas de toute économie matérialiste qui a pour fin, non les besoins humains, mais la production des richesses matérielles, d'après « la conviction du primat et de la supériorité de ce qui est matériel » plaçant « ce qui est spirituel et personnel (l'agir de l'homme, les valeurs morales et similaires) dans une position subordonnée à la réalité matérielle ». Ainsi sont rejetés à la fois le capitalisme et le socialisme entre lesquels on nous invite aujourd'hui à choisir comme s'il n'y avait pas une conception économique et sociale de l'Église aussi opposée à l'un qu'à l'autre.

L'encyclique est très sévère pour le capitalisme dans lequel « le travail était traité et compris comme une espèce de marchandise que le travailleur —et spécialement l'ouvrier de l'industrie— vend à l'employeur, lequel est en même temps le possesseur du capital, c'est-à-dire de l'ensemble des instruments de travail et des moyens qui rendent possible la production (...) Le danger de traiter le travail comme une marchandise *sui generis* ou comme une force anonyme nécessaire à la production (on parle même de force-travail) existe toujours lorsque la manière d'aborder les problèmes économiques est caractérisée par les principes de l'économisme matérialiste (...) L'erreur du capitalisme primitif peut se répéter partout où l'homme est en quelque sorte traité de la même manière que l'ensemble des moyens matériels de production, comme un instrument et non selon la vraie dignité de son travail (...) c'est-à-dire comme sujet et auteur et par là-même comme véritable but de tout le processus de production (...) Les travailleurs mettaient leurs forces à la disposition du groupe des entrepreneurs et ce dernier, guidé par le principe du plus grand profit, cherchait à maintenir le salaire le plus bas possible pour le travail exécuté par les ouvriers. À cela il faut encore ajouter d'autres éléments d'exploitation liés au manque de sécurité dans le travail et à l'absence de garanties quant aux conditions de santé et de vie des ouvriers et de leurs familles ». L'erreur fondamentale du capitalisme est « que le travail humain est seulement un instrument de production et que le capital (...) est le fondement, le facteur et le but de la production. »

Cette critique du capitalisme conduit le pape à affirmer que le capital n'est qu'un instrument au service du travail : « Le principe de la priorité du travail par rapport au capital concerne directement le processus même de la production dont le travail est toujours une cause efficiente première tandis que le capital comme ensemble des moyens de production demeure seulement un instrument (...) Tout ce qui est contenu dans le concept de capital est seulement un ensemble de choses. Comme sujet du travail, et quel que soit le travail qu'il accomplit, l'homme, et lui seul, est une personne. » À quoi il faut ajouter que le

capital est lui-même le produit du travail : « Cet ensemble de moyens est le fruit du patrimoine historique du travail humain. Tous les moyens de production, des plus primitifs aux plus modernes, c'est l'homme qui les a progressivement élaborés (...) Tout ce qui sert au travail, tout ce qui constitue, dans l'état actuel de la technique, son instrument toujours plus perfectionné est le fruit du travail. »

La conclusion à tirer de là est que la nature de l'ordre économique, loin d'opposer capital et travail, comporte leur collaboration et leur accord, car « s'il est vrai que le capital est le produit du travail des générations, il est tout aussi vrai qu'il se crée sans cesse grâce au travail effectué avec l'aide de cet ensemble de moyens de production qui apparaissent comme un grand atelier où oeuvre, jour après jour, l'actuelle génération des travailleurs : « Il s'agit à l'évidence des diverses sortes de travail, non seulement du travail dit manuel, mais aussi des divers travaux intellectuels depuis le travail de conception jusqu'à celui de direction ». Donc, « on ne saurait séparer le capital du travail, on ne saurait en aucune manière opposer le travail au capital ou le capital au travail (...) Le système du travail qui peut être juste, c'est-à-dire conforme à l'essence même du problème ou encore intrinsèquement vrai et en même temps moralement légitime, est celui qui en ses fondements dépasse l'antinomie entre travail et capital en cherchant à se structurer selon le principe énoncé plus haut de la priorité substantielle et effective du travail (...) L'antinomie entre travail et capital ne trouve sa source ni dans la structure du processus de production ni dans celle du processus économique en général. Ce processus révèle en effet une compénétration réciproque entre le travail et ce que nous sommes habitués à nommer le capital, il montre leur lien indissoluble ».

C'est dire que la critique sévère et lucide que le pape a faite du capitalisme ne le conduit nullement à adopter le socialisme, au moins en entendant par ce mot ce qui a été condamné comme tel par Léon XIII et Pie XI, c'est-à-dire une organisation économique exclusive de la liberté et de l'initiative qui plus encore que le capitalisme fait de l'homme un rouage d'un mécanisme collectif de production : « Les réformes tant désirées ne peuvent pas être réalisées par l'élimination a priori de la propriété privée des moyens de production. Il convient en effet d'observer que le simple fait de retirer ces moyens de production des mains de leurs propriétaires privés ne suffit pas à les socialiser de manière satisfaisante. Ils cessent d'être la propriété d'un certain groupe social, les propriétaires privés, pour devenir la propriété de la société organisée, passant ainsi sous l'administration et le contrôle direct d'un autre groupe de personnes qui, sans en avoir la propriété mais en vertu du pouvoir qu'elles exercent dans la société, disposent d'eux à l'échelle de l'économie nationale tout entière ou à celle de l'économie locale. Ce groupe dirigeant et responsable peut s'acquitter de ses tâches de façon satisfaisante du point de vue du primat du travail mais il peut aussi s'en acquitter mal en revendiquant en même temps pour lui-même le monopole de l'administration et de la disposition des moyens de production et en ne s'arrêtant même pas devant l'offense faite aux droits fondamentaux de l'homme. Ainsi donc, le fait que les moyens de

production deviennent la propriété de l'État dans le système collectiviste ne signifie pas par lui-même que cette propriété est socialisée (...) La conscience de l'homme qui travaille à son compte se trouve étouffée en lui dans un système de centralisation bureaucratique excessive où le travailleur se perçoit davantage comme l'engrenage d'un grand mécanisme dirigé d'en haut et —à plus d'un titre— comme un simple instrument de production que comme un véritable sujet du travail doué d'initiative propre. »

Cette critique du socialisme atteint évidemment au degré maximum le marxisme : « Dans le matérialisme dialectique l'homme n'est pas d'abord sujet du travail et cause efficiente du processus de production mais il reste traité et compris en dépendance de ce qui est matériel comme une sorte de résultante des rapports économiques et des rapports de production. » Si certains catholiques avaient cru pouvoir adopter la conception marxiste de la lutte des classes, ils ne le pourront plus désormais car Jean-Paul II l'a explicitement condamnée sous le nom de « lutte de classe systématique conduite avec des méthodes non seulement idéologiques mais aussi et surtout politiques (...) Le programme marxiste basé sur la philosophie de Marx et d'Engels voit dans la lutte des classes l'unique moyen d'éliminer les injustices ».

Tout ceci devait conduire le pape à exposer la doctrine chrétienne sur la propriété. Il rappelle d'abord les enseignements des encycliques *Rerum novarum*, *Quadragesimo anno* et *Mater et magistra* sur « le droit à la propriété privée, même lorsqu'il s'agit des moyens de production » ce qui « diverge radicalement d'avec le programme du collectivisme » mais aussi du programme du capitalisme pratiqué par le libéralisme et les systèmes politiques qui se réclament de lui car « la tradition chrétienne n'a jamais soutenu le droit de propriété comme un droit absolu et intangible » mais « dans le contexte plus vaste du droit commun de tous à utiliser les biens de la création entière : le droit à la propriété privée est subordonné à celui de l'usage commun, à la destination universelle des biens (...) Les moyens de production ne sauraient être possédés contre le travail et ne peuvent être non plus possédés pour posséder parce que l'unique titre légitime à leur possession —et cela aussi bien sous la forme de la propriété privée que sous celle de la propriété publique ou collective— est qu'ils servent au travail et qu'en conséquence en servant au travail ils rendent possible la réalisation du premier principe de cet ordre qu'est la destination universelle des biens et le droit à leur usage commun ». Cette finalité de la propriété qui est l'usage de tous entraîne le droit de tous à avoir le minimum nécessaire pour vivre. Le pape applique cela au cas des chômeurs à qui on a « le devoir d'assurer les subventions indispensables à leur subsistance » et au cas des « millions d'hommes obligés de cultiver les terres d'autrui et exploités par les grands propriétaires fonciers sans espoir de pouvoir jamais accéder personnellement à la possession du moindre morceau de terre » alors que « des terres cultivables sont laissées à l'abandon par les propriétaires ».

Une conséquence importante de ce qui précède est le droit de tout travailleur à un juste gain qui est « la voie par laquelle la très grande majorité des hommes peut accéder concrètement aux biens qui

sont destinés à l'usage commun, qu'il s'agisse des biens naturels ou des biens qui sont le fruit de la production (...) Une juste rémunération du travail de l'adulte chargé de famille est celle qui sera suffisante pour fonder et faire vivre dignement sa famille et pour en assurer l'avenir (...) sans que son épouse soit obligée de prendre un travail rétribué hors de son foyer » en raison du besoin que les enfants ont de soins, d'amour et d'affection pour être capables de devenir des personnes responsables, moralement et religieusement adultes, psychologiquement équilibrées (...) Que la mère soit contrainte à abandonner l'éducation de ses enfants pour prendre un emploi rétribué hors de chez elle n'est pas juste du point de vue du bien de la société. Au droit au juste gain, il faut ajouter « le droit à des lieux et des méthodes de travail qui ne portent pas préjudice à la santé physique des travailleurs et qui ne blessent pas leur intégrité morale », le droit « aux soins de santé, nécessaires spécialement en cas d'accident du travail », le droit à la retraite, à l'assurance vieillesse », enfin « le droit au repos : il s'agit avant tout ici du repos hebdomadaire régulier, comprenant au moins le dimanche, et en outre d'un repos plus long, ce qu'on appelle le congé annuel », car le travail « doit laisser un espace intérieur ».

Pour réaliser tout cela l'Église ne se contente pas de rejeter à la fois le capitalisme et le socialisme, elle a une doctrine constructive concernant les institutions économiques. La première est l'entreprise au sujet de laquelle Jean-Paul II prolonge ce qu'avait dit Jean XXIII dans *Mater et magistra* en réclamant « que les travailleurs puissent participer et qu'ils participent effectivement à la gestion et au contrôle de la productivité des entreprises », en souhaitant « la copropriété des moyens de travail, la participation des travailleurs à la gestion et aux profits des entreprises, ce que l'on nomme l'actionariat ouvrier », « d'associer le travail, dans la mesure du possible, à la propriété du capital », que « l'homme puisse apparaître comme co-responsable et co-artisan au poste de travail qu'il occupe ».

Au-delà de l'entreprise, l'Église a une doctrine concernant l'organisation de la vie économique. C'est une doctrine associationniste sur la solidarité de ceux qui exercent un même travail. Cela comporte d'abord, et cela depuis Léon XIII, l'approbation du syndicalisme « grand élan de solidarité entre les travailleurs » et réaction contre la dégradation de l'homme comme sujet du travail et contre l'exploitation inouïe qui l'accompagnait dans le domaine des profits, des conditions de travail et de prévoyance en faveur de la personne du travailleur une telle réaction a uni le monde ouvrier en un ensemble communautaire caractérisé par une grande solidarité », ce qui a permis qu' « au moyen d'associations appropriées les travailleurs aient une influence sur les conditions de travail et de rémunération comme aussi sur la législation sociale ». Aussi le pape affirme « le droit de s'associer, de s'unir pour défendre les intérêts vitaux des hommes employés dans les différentes professions » qui « sont communs à tous », union pour « la défense des intérêts existentiels des travailleurs dans tous les secteurs où leurs droits sont en cause. L'expérience historique apprend que les organisations de ce type sont un élément indispensable de la vie sociale (...) Cela ne signifie évidemment pas que seuls les ouvriers de l'industrie puissent

constituer des associations de ce genre. Les représentants de toutes les professions peuvent s'en servir pour défendre leurs droits respectifs. En fait il y a des syndicats d'agriculteurs et des syndicats de travailleurs intellectuels, il y a aussi des organisations patronales ». Mais le pape précise qu'approuver le syndicalisme n'est pas accepter le marxisme car « la doctrine sociale catholique ne pense pas que les syndicats soient seulement le reflet d'une structure de classe de la société, qu'ils soient les porte-parole d'une lutte de classe qui gouvernerait inévitablement la vie sociale », mais « de la lutte pour la justice sociale, pour les justes droits des travailleurs » qui « doit être comprise comme un engagement normal en vue du juste bien, ici du bien qui correspond aux besoins et aux mérites des travailleurs associés selon leurs professions (...) on y recherche le bien qu'est la justice sociale et non pas la lutte pour elle-même ». Cette lutte doit « toujours tenir compte des limitations imposées par la situation économique générale du pays. Les requêtes syndicales ne peuvent pas se transformer en une sorte d'égoïsme de groupe ou de classe ». De plus « le rôle des syndicats n'est pas de faire de la politique (...) Les syndicats n'ont pas le caractère de partis politiques qui luttent pour le pouvoir et ils ne devraient jamais non plus être soumis aux décisions des partis politiques ni avoir des liens trop étroits avec eux » car alors « ils perdent facilement le contact avec ce qui est leur rôle spécifique, celui de défendre les justes droits des travailleurs dans le cadre du bien commun de toute la société, et ils deviennent au contraire un instrument pour d'autres buts ».

Ce qui concerne les syndicats amène le pape à parler de la grève, « procédé que la doctrine sociale catholique reconnaît comme légitime », mais qui « demeure un moyen extrême. On ne peut pas en abuser, spécialement pour faire le jeu de la politique ». Jean-Paul II précise notamment une importante réserve concernant les services publics où la grève peut léser gravement les usagers et le bien commun : « Lorsqu'il s'agit de services essentiels à la vie de la société, ces derniers doivent toujours être assurés (...) L'abus de la grève peut conduire à la paralysie de toute la vie socio-économique. Or cela est contraire aux exigences du bien commun de la société. »

Au-delà du syndicalisme qui n'en est qu'un cas particulier la doctrine de l'Église voit la solution de l'organisation de la vie sociale dans la floraison et l'autonomie de ce qu'elle appelle « les corps intermédiaires » en lesquels s'expriment et se réalisent toutes les solidarités entre les hommes à partir de leurs besoins réels et par l'initiative des intéressés eux-mêmes : « donner vie à une série de corps intermédiaires à finalités économiques, sociales et culturelles : ces corps jouiraient d'une autonomie effective vis-à-vis des pouvoirs publics (...) en se soumettant aux exigences du bien commun ».

Parmi ces corps intermédiaires il faut situer ce que furent dans les siècles chrétiens les corporations professionnelles : « Les syndicats ont en un certain sens pour ancêtres les anciennes corporations d'artisans du Moyen Âge dans la mesure où ces organisations regroupaient les hommes du même métier, c'est-à-dire les regroupaient en fonction de leur travail », et il y faut y revenir sous les

formes que réclament les conditions du travail aujourd'hui où « doivent s'unir de quelque manière et les travailleurs et ceux qui disposent des moyens de production ou en sont propriétaires » parce que « le travail et le capital sont les composantes indispensables de la production ».

Le pape rappelle enfin que l'agriculture doit être rétablie comme point de départ indispensable de tout le circuit économique : « Des changements radicaux et urgents sont nécessaires pour redonner à l'agriculture —et aux cultivateurs— leur juste place comme base d'une saine économie. »

Signalons pour terminer que pour l'affirmation et la défense des droits des travailleurs Jean-Paul II loue « les déclarations internationales et aussi les multiples Codes du travail élaborés par les institutions législatives compétentes des divers pays », plus particulièrement « l'Organisation internationale du travail ».

1981 — Jean-Paul II — “*Familiaris consortio*” :

Recension dans DV n° 124 :

Jean-Paul II, dans son zèle inlassable, ne cesse pas d'instruire les fidèles. Dans notre dernier numéro, nous avons présenté à nos lecteurs l'encyclique *Laborem exercens* et voici qu'aujourd'hui nous avons à leur présenter l'exhortation *Familiaris consortio* sur la famille. C'est (240 pages dans l'édition Téqui) un traité complet de la doctrine de l'Église sur la famille, la sexualité et le mariage. Il ne peut donc être question de le résumer et, une fois de plus, nous dirons à nos lecteurs qu'ils ne doivent pas se contenter des extraits qu'ils ont pu en lire ici ou là (y compris ceux que nous allons leur donner ici), mais s'en procurer le texte intégral, qui constitue un ensemble cohérent dont on ne peut juger par des extraits, et en faire une étude approfondie pour en pénétrer leur propre jugement et le faire connaître et comprendre autour d'eux. [...].

Selon son habitude, Jean-Paul II procède en théologien et projette sur tous les problèmes la lumière de la théologie qui seule permet de les envisager avec précision et dans toute leur profondeur ; c'est pourquoi il revendique le droit de l'Église à donner sur la famille, la sexualité et le mariage un enseignement auquel tous les catholiques, y compris le clergé, ont l'obligation de conformer leur jugement, leurs attitudes et leurs actes, et il précise à ce propos que les recherches des théologiens ne sont légitimes que dans la mesure où elles trouvent leur fondement dans les enseignements donnés par l'autorité de l'Église : « La norme prochaine et obligatoire dans la doctrine de la foi —cela concerne aussi les problèmes de la famille— appartient au Magistère hiérarchique. Des rapports clairs entre les théologiens, les experts des problèmes familiaux et le Magistère aident passablement à l'intelligence correcte de la foi. »

Cet éclairage de foi fonde tout sur la connaissance de la place du mariage et de la famille dans le dessein Créateur de Dieu que le texte du pape pénètre en ses ultimes profondeurs : « En appelant l'homme à l'existence par amour, Dieu l'a appelé en même temps à l'amour. Dieu est amour et Il vit en Lui-même un mystère de communion personnelle d'amour. En créant l'humanité de l'homme et de la femme à Son image et en la conservant continuellement dans l'être, Dieu inscrit en elle la vocation, et donc la capacité et la responsabilité correspondantes, à l'amour et à la communion (...) Puisque l'homme est un esprit incarné, c'est-à-dire une âme qui s'exprime dans un corps et un corps animé par un esprit immortel, il est appelé à l'amour dans sa totalité unifiée. L'amour embrasse aussi le corps humain et le corps est rendu participant de l'amour spirituel (...) La sexualité, par laquelle l'homme et la femme se donnent l'un à l'autre par les actes propres et exclusifs des époux, n'est pas quelque chose de purement biologique, mais concerne la personne humaine dans ce qu'elle a de plus intime. Elle ne se réalise de façon véritablement humaine que si elle est partie intégrante de l'amour dans lequel l'homme et la femme s'engagent entièrement l'un vis-à-vis de l'autre jusqu'à la mort. La donation physique totale serait un mensonge si elle n'était pas le signe et le fruit d'une donation personnelle totale (...) Si on se réserve quoi que ce soit, ou la possibilité d'en décider autrement pour l'avenir, cela cesse déjà d'être un don total. Cette totalité, requise par l'amour conjugal, correspond aussi aux exigences d'une fécondité responsable : celle-ci, étant destinée à engendrer un être humain, dépasse par sa nature même l'ordre purement biologique et embrasse un ensemble de valeurs personnelles dont la croissance harmonieuse exige que chacun des deux parents apporte sa contribution de façon permanente et d'un commun accord. Le lien unique, qui rend possible cette donation selon toute sa vérité, est le mariage, c'est-à-dire le pacte d'amour conjugal ou le choix conscient et libre par lequel l'homme et la femme accueillent l'intime communauté de vie et d'amour voulue par Dieu. »

On voit par ce texte que le pape ne méconnaît nullement ce qu'ont mis en relief divers théologiens contemporains sur la place de l'amour conjugal pour constituer la nature même du mariage, il n'en méconnaît pas pour autant, comme l'ont fait malheureusement certains d'entre eux, l'enseignement traditionnel de l'Église sur la génération et l'éducation des enfants finalité principale du mariage : « L'institution même du mariage et l'amour conjugal sont ordonnés à la procréation et à l'éducation des enfants dans lesquels ils trouvent leur couronnement. Dans sa réalité la plus profonde, l'amour est essentiellement don et l'amour conjugal, en amenant les époux à la connaissance réciproque qui fait qu'ils sont une seule chair, ne s'achève pas dans le couple ; il les rend en effet capables de la donation la plus grande qui soit par laquelle ils deviennent coopérateurs avec Dieu pour donner la vie à une autre personne humaine (...) Le but fondamental de la famille est le service de la vie, la réalisation, tout au long de l'histoire, de la bénédiction de Dieu à l'origine en transmettant l'image divine d'homme à homme dans l'acte de la génération. La fécondité est le fruit et le signe de l'amour conjugal, le témoignage vivant de la

pleine donation réciproque des époux (...) La fécondité de l'amour conjugal ne se réduit pas à la seule procréation des enfants, même entendue en son sens spécifiquement humain : elle s'élargit et s'enrichit de tous les fruits de vie morale, spirituelle et surnaturelle que le père et la mère sont appelés à donner à leurs enfants et à travers eux à l'Église et au monde. »

C'est sur le fondement de cette place du mariage et de la famille dans le dessein de Dieu que Jésus-Christ a fait du mariage un sacrement : « Voulus par Dieu en même temps que la Création, le mariage et la famille sont en eux-mêmes destinés à s'accomplir dans le Christ et ils ont besoin de sa grâce pour être guéris de la blessure du péché et ramenés à leur origine, c'est-à-dire à la connaissance et à la pleine réalisation intégrale du dessein de Dieu. Dans le sacrifice que Jésus-Christ fait de Lui-même sur la croix pour Son Épouse, l'Église, se manifeste entièrement le dessein que Dieu a imprimé dans l'humanité de l'homme et de la femme depuis leur création ; le mariage des baptisés devient ainsi le symbole réel de l'alliance nouvelle et éternelle scellée dans le sang du Christ. L'Esprit que répand le Seigneur leur donne un coeur nouveau et rend l'homme et la femme capables de s'aimer comme le Christ nous a aimés. L'amour conjugal atteint cette plénitude à laquelle il est intérieurement ordonné, la charité conjugale : celle-ci est la façon propre et spécifique dont les époux participent à la charité du Christ se donnant Lui-même sur la croix (...) En vertu de la sacramentalité de leur mariage, les époux sont liés l'un à l'autre de la façon la plus indissoluble. S'appartenant l'un à l'autre, ils représentent réellement par le signe sacramentel le rapport du Christ à son Église (...) Aussi les époux chrétiens sont appelés à participer réellement à l'indissolubilité irrévocable qui lie le Christ à l'Église. » C'est à chaque instant de leur vie commune que les époux chrétiens disposent, s'ils lui demeurent fidèles, de la grâce sacramentelle du mariage : « Le don de Jésus-Christ n'est pas épuisé dans la célébration du sacrement de mariage, mais il accompagne les époux tout au long de leur existence. »

Par ce sacrement de mariage, les époux sont ministres de la perpétuité de l'Église en lui engendrant sans cesse de nouveaux membres : « Le mariage et la famille chrétienne construisent l'Église. Dans la famille, en effet, la personne humaine n'est pas seulement engendrée et introduite progressivement à travers l'éducation dans la communauté humaine, mais grâce à la régénération du baptême et à l'éducation de la foi, elle est introduite aussi dans la famille de Dieu qu'est l'Église (...) Grâce au sacrement de mariage, la mission éducative est élevée à la dignité et à la vocation d'un ministère authentique de l'Église au service de l'édification de ses membres. »

Si Jean-Paul II rappelle, conformément à toute la Tradition de l'Église, la supériorité de la vocation sacerdotale et surtout de la vocation religieuse, il n'en rejette pas moins l'erreur si répandue au siècle dernier qui voyait dans le mariage une vocation de médiocrité car il enseigne vigoureusement que le mariage est une vocation de sainteté et appelle les époux à la sainteté : « Tous les époux sont appelés à la sainteté dans le mariage (...) La vocation universelle à la sainteté s'adresse aussi aux époux et aux

parents chrétiens, pour eux elle est spécifiée par la célébration du sacrement. »

Cette doctrine sur la famille entraîne que « l'État ne peut pas et ne doit pas enlever aux familles les tâches qu'elles peuvent fort bien accomplir seules ou en s'associant librement à d'autres familles, mais il doit au contraire favoriser et susciter le plus possible les initiatives responsables des familles (...) La société doit se structurer d'une manière telle que les épouses et les mères ne soient pas obligées concrètement à travailler hors du foyer et que, même si elles se consacrent totalement à leurs familles, celles-ci puissent vivre et se développer de façon convenable ».

Les principes enseignés par Jean-Paul II l'amènent à juger la situation présente et il le fait de façon très nuancée, à la fois dénonçant vigoureusement les graves dégénérescences et reconnaissant en même temps les progrès authentiques : « La situation dans laquelle se trouve la famille présente des aspects positifs et négatifs, les uns sont le signe du salut du Christ à l'oeuvre dans le monde, les autres du refus que l'homme oppose à l'amour de Dieu. » Comme aspects positifs, il énumère : « une conscience plus vive de la liberté personnelle et une attention plus grande à la qualité des relations interpersonnelles dans le mariage, à la promotion de la dignité de la femme, à la procréation responsable, à l'éducation des enfants ; il s'y ajoute la conscience de la nécessité de développer les liens entre familles en vue d'une aide spirituelle et matérielle réciproque, la redécouverte de la mission ecclésiale propre à la famille. » Comme aspects négatifs « une conception théorique et pratique erronée de l'indépendance des conjoints entre eux, de graves ambiguïtés à propos du rapport d'autorité entre parents et enfants (...) le nombre croissant des divorces, la plaie de l'avortement, le recours sans cesse plus fréquent à la stérilisation, l'installation d'une mentalité vraiment et proprement contraceptive (...) En vivant dans un tel monde et sous l'influence provenant surtout des mass media, les fidèles n'ont pas toujours su et ne savent pas toujours demeurer indemnes de l'obscurcissement des valeurs fondamentales » avec « en particulier l'expansion du divorce et du recours à une nouvelle union de la part des fidèles eux-mêmes ; l'acceptation du mariage purement civil en contradiction avec leur vocation de baptisés à s'épouser dans le Seigneur ; la célébration du mariage — sacrement sans foi vivante, mais pour d'autres motifs ; le refus de normes morales qui éclairent et soutiennent l'exercice humain et chrétien de la sexualité dans le mariage ».

Une telle situation conduit Jean-Paul II à étudier avec précision les diverses déviations de la conscience qui viennent d'être énumérées et leur mise en pratique. Face à un enseignement qui dénature la signification authentique de la sexualité « en la reliant uniquement au corps et au plaisir égoïste », « l'éducation sexuelle —droit et devoir fondamentaux des parents— doit toujours se réaliser sous leur conduite attentive tant à la maison que dans les centres d'éducation choisis et contrôlés par eux (...) Il n'est absolument pas question de renoncer à l'éducation de la chasteté, vertu qui développe la maturité authentique de la personne en la rendant capable de respecter et de promouvoir la signification nuptiale du corps (...) L'Église s'oppose fermement à une certaine forme d'information sexuelle ne tenant aucun

compte des principes moraux et si souvent diffusée aujourd'hui qui ne serait rien d'autre qu'une introduction à l'expérience du plaisir ».

De toutes les déviations morales aujourd'hui répandues, la plus grave est évidemment l'avortement parce qu'il est le meurtre de l'enfant conçu mais, sans la mettre au même niveau de gravité, Jean-Paul II prend fermement position contre la contraception en confirmant entièrement les enseignements de Paul VI dans l'encyclique *Humanae vitae* que certains soi-disant théologiens s'étaient permis de contester en usurpant par là leurs droits et leur mission : « Il appartient à la pédagogie de l'Église de faire en sorte que, avant tout, les conjoints reconnaissent clairement la doctrine *d'Humanae vitae* comme norme pour l'exercice de la sexualité » car « lorsque les époux, en recourant à la contraception, séparent les deux significations, union et procréation, que le Dieu Créateur a inscrites dans l'être de l'homme et de la femme comme dans le dynamisme de leur communion sexuelle, ils se comportent en arbitres du dessein de Dieu, ils manipulent et avilissent la sexualité humaine et, avec elle, leur propre personne et celle du conjoint en altérant la valeur de leur donation totale. Ainsi, au langage qui exprime naturellement la donation réciproque et totale des époux, la contraception oppose un langage objectivement contradictoire selon lequel il ne s'agit plus de se donner totalement à l'autre ; il en découle non seulement le refus positif de l'ouverture à la vie, mais aussi une falsification de la vérité intérieure de l'amour conjugal appelé à être un don de la personne tout entière. En revanche lorsque les époux, en observant le recours à des périodes infécondes, respectent le lien indissoluble entre les aspects d'union et de procréation de la sexualité humaine, ils se comportent comme des ministres du dessein de Dieu et ils usent de la sexualité en usufruitiers selon le dynamisme originel de la donation totale sans manipulations ni altérations », d'où « la différence anthropologique et en même temps morale existant entre la contraception et le recours aux rythmes périodiques : il s'agit d'une différence beaucoup plus importante et plus profonde qu'on ne le pense habituellement et qui, en dernière analyse, implique deux conceptions de la personne et de la sexualité humaine irréductibles l'une à l'autre (...) L'Église n'est ni l'auteur ni l'arbitre d'une telle norme », mais « en tant que mère l'Église se fait proche de tant de couples en difficulté sur ce point important de la vie morale, elle connaît bien leur situation, souvent très pénible et parfois aggravée par des difficultés de tous genres à la fois individuelles et sociales (...) C'est cependant la même et unique Église qui est à la fois éducatrice et mère. Aussi ne cesse-t-elle de faire entendre ses appels et ses encouragements à résoudre les difficultés conjugales éventuelles sans jamais falsifier ni compromettre la vérité (...) La vraie pédagogie de l'Église ne révèle son réalisme et sa sagesse qu'en faisant des efforts tenaces et courageux pour créer et soutenir toutes les conditions humaines — psychologiques, morales et spirituelles— qui sont indispensables pour comprendre et vivre la valeur et la norme morales : la constance et la patience, l'humilité et la force d'âme, la confiance filiale en Dieu et dans sa grâce, le recours fréquent à la prière et aux sacrements de l'Eucharistie et de la réconciliation (...)

l'éducation du contrôle de soi, d'où la nécessité absolue de la vertu de chasteté et d'une éducation permanente en ce sens. Selon la vision chrétienne la chasteté ne signifie absolument pas refus ou mésestime de la sexualité humaine mais plutôt une énergie spirituelle sachant défendre l'amour des périls de l'égoïsme ».

Une conséquence importante est que « toute violence exercée par des autorités en faveur de la contraception, voire de la stérilisation ou de l'avortement provoqué, est à condamner absolument et à rejeter avec force. En même temps, il faut stigmatiser comme gravement injuste le fait que, dans les relations internationales, l'aide économique accordée pour la promotion des peuples soit conditionnée par des programmes de contraception, de stérilisation et d'avortement provoqué ».

Jean-Paul II traite aussi la question du mariage à l'essai qu'on ne peut admettre car « il s'agit de personnes humaines dont la dignité exige qu'elles soient toujours et seulement le terme de l'amour de donation sans aucune limite de temps ou autre ». De plus du point de vue de la foi « le don du corps dans le rapport sexuel est le symbole de la donation de toute la personne. Une telle donation, d'ailleurs, dans le dessein actuel de Dieu, ne peut se réaliser dans sa pleine vérité sans le concours de l'amour de charité donné par le Christ. Et d'un autre côté le mariage entre deux baptisés est le symbole réel de l'union du Christ avec l'Église, union qui n'est pas temporaire ou à l'essai, mais éternellement fidèle entre deux baptisés il ne peut donc exister qu'un mariage indissoluble ». Cette conception chrétienne n'est pas réalisable « si la personne humaine n'a pas été éduquée depuis son enfance, avec l'aide de la grâce du Christ et sans crainte, à dominer la concupiscence naissante et à instaurer avec les autres des rapports d'amour véritable. Cela ne s'obtient pas sans une vraie formation à l'amour authentique et à l'usage correct de la sexualité, capable d'introduire la personne humaine selon toutes ses dimensions, et donc aussi son corps, dans la plénitude du mystère du Christ ».

Les mêmes raisons ne permettent pas à l'Église d'admettre l'union libre mais « les pasteurs et la communauté ecclésiale s'appliqueront à bien connaître de telles situations et leurs causes concrètes, cas par cas ; ils auront à cœur d'approcher avec discrétion et respect ceux qui vivent ainsi ensemble, de s'employer à les éclairer patiemment, à les reprendre avec charité, à leur donner un témoignage familial chrétien, autrement dit, tout ce qui peut les acheminer vers la régularisation de leur situation ». Lorsque, à cause « de structures économiques et sociales injustes et inadaptées, les jeunes ne sont pas dans des conditions leur permettant de se marier comme il convient, il faut souhaiter que la société et les autorités publiques favorisent le mariage légitime grâce à une série d'interventions sociales et politiques de nature à garantir le salaire familial, à prendre des mesures permettant une habitation apte à la vie familiale ».

Enfin, le pape n'a pas négligé l'importante question des divorcés remariés : « Avec une grande charité, tous feront en sorte qu'ils ne se sentent pas séparés de l'Église car ils peuvent et même ils doivent, comme baptisés, participer à sa vie. On les invitera à écouter la Parole de Dieu, à assister au Sacrifice de

la messe, à persévérer dans la prière, à apporter leur contribution aux œuvres de charité et aux initiatives de la communauté en faveur de la justice, à élever leurs enfants dans la foi chrétienne, à cultiver l'esprit de pénitence et à en accomplir les actes, afin d'implorer, jour après jour, la grâce de Dieu. Que l'Église prie pour eux, qu'elle les encourage et se montre à leur égard une mère miséricordieuse et qu'ainsi elle les maintienne dans la foi et l'espérance ! » Cependant, « elle ne peut admettre à la communion eucharistique les divorcés remariés. Ils se sont rendus eux-mêmes incapables d'y être admis car leur état et leur condition de vie est en contradiction objective avec la communion d'amour entre le Christ et l'Église telle qu'elle s'exprime et est rendue présente dans l'Eucharistie », sauf dans le cas où « ils prennent l'engagement de vivre en complète continence, c'est-à-dire en s'abstenant des actes réservés aux époux ». Mais Jean-Paul II attire aussi l'attention sur le cas de « ceux qui se sont efforcés avec sincérité de sauver un premier mariage et ont été injustement abandonnés » et surtout sur le cas, plus fréquent qu'on ne le pense habituellement et pas assez pris en considération, de ceux « qui ont en conscience la certitude subjective que le mariage précédent, irrémédiablement détruit, n'avait jamais été valide ».

1987 — Jean-Paul II — “*Sollicitudo rei socialis*” :

Recension dans DV n° 149 :

[...].

« On ne surmontera les obstacles principaux qu'en vertu des prises de position essentiellement morales, lesquelles pour les croyants, spécialement pour les chrétiens, seront inspirées par les principes de la foi (...) Pêché et structures de péché sont des catégories que l'on n'applique pas souvent à la situation du monde contemporain. Cependant on n'arrive pas facilement à comprendre en profondeur la réalité telle qu'elle apparaît à nos yeux sans désigner la racine des maux qui nous affectent (...) Pour montrer quelle est la véritable nature du mal auquel on a à faire face dans le problème du développement des peuples, il s'agit d'un mal moral résultant de nombreux péchés qui produisent des structures de péché. Diagnostiquer ainsi le mal amène à définir avec exactitude sur le plan de la conduite humaine le chemin à suivre pour le surmonter (...) Pour les chrétiens comme pour tous ceux qui reconnaissent le sens théologique précis du mot péché, le changement de conduite, de mentalité ou de manière d'être s'appelle *conversion* (...) On se rendra compte ainsi immédiatement que les questions auxquelles on a à faire face sont avant tout morales et que ni l'analyse du problème du développement en tant que tel ni les moyens pour surmonter les difficultés actuelles ne peuvent faire abstraction de cette dimension essentielle. »

Il s'agit donc d'un véritable appel à la conversion sans laquelle pèsent sur nous les pires menaces : « Si l'on ajoute à tout cela le terrible danger, universellement connu, que représentent les armes atomiques accumulées d'une façon incroyable, la conclusion logique qui apparaît est que la situation du

monde actuel, y compris le monde économique, au lieu de montrer sa préoccupation pour un vrai développement qui aboutisse pour tous à une vie plus humaine —comme le souhaitait l'encyclique *Populorum progressio*— semble destinée à nous acheminer plus rapidement vers la mort » (le pape ne craint donc pas de nous alerter franchement). En effet « il était inévitable que l'opposition idéologique, en développant des systèmes et des centres antagonistes de pouvoir, avec leurs propres formes de propagande et d'endoctrinement, évolue vers une croissante opposition militaire, donnant naissance à deux blocs de puissances armées, chacun se méfiant et craignant que l'autre ne l'emporte. À leur tour les relations internationales ne pouvaient pas ne pas ressentir les effets de cette logique des blocs et des sphères d'influence respectives. Née de la conclusion de la deuxième guerre mondiale, la tension entre les deux blocs a dominé les quarante années qui ont suivi, revêtant le caractère tantôt de « guerre froide », tantôt de « guerres par procuration », grâce à l'exploitation de conflits locaux ou encore en tenant les esprits dans l'incertitude et l'angoisse par la menace d'une guerre ouverte et totale. » Quelle lucidité !

Dans le texte que nous venons de citer le pape, maître des chrétiens en matière de doctrine, a parlé d' « opposition idéologique ». À cette opposition l'Église est étrangère : « La doctrine sociale de l'Église adopte une attitude critique vis-à-vis du capitalisme libéral aussi bien que du collectivisme marxiste (...) La doctrine sociale de l'Église n'est pas une troisième voie entre le capitalisme libéral et le collectivisme marxiste (...) elle constitue une catégorie en soi. Elle n'est pas non plus une idéologie mais la formulation précise des résultats d'une réflexion attentive sur les réalités complexes de l'existence de l'homme dans la société et dans le contexte international à la lumière de la foi et de la tradition ecclésiale (...) C'est pourquoi elle n'entre pas dans le domaine de l'idéologie mais dans celui de la théologie et particulièrement de la théologie morale. L'enseignement et la diffusion de la doctrine sociale font partie de la mission d'évangélisation de l'Église. » Toujours fidèle à l'enseignement traditionnel en même temps qu'ouverte à tous les développements « la doctrine sociale de l'Église, aujourd'hui plus que dans le passé, a le devoir de s'ouvrir à une perspective internationale » que précisément cette encyclique développe largement. Sur l'affirmation que la doctrine sociale de l'Église n'est pas une troisième voie entre capitalisme libéral et collectivisme marxiste on peut citer ce qui concerne la propriété : « Les biens de ce monde sont à l'origine destinés à tous. Le droit à la propriété privée est valable et nécessaire mais il ne supprime pas la valeur de ce principe. Sur la propriété, en effet, pèse une hypothèque sociale, c'est-à-dire que l'on y discerne, comme qualité intrinsèque, une fonction sociale fondée et justifiée précisément par le principe de la destination universelle des biens. Et il ne faudra pas négliger, dans l'engagement pour les pauvres, la forme spéciale de pauvreté qu'est la privation des droits fondamentaux de la personne, en particulier du droit à la liberté religieuse, et par ailleurs du droit à l'initiative économique. »

On saisira de suite que la dernière phrase vise le totalitarisme marxiste. Si l'on a vu que l'encyclique renouvelle la condamnation du libéralisme et du capitalisme, elle a la plus extrême sévérité

pour le marxiste, et comme ceci a été tu par journalistes et speakers propagandistes du marxisme nous citons un passage bien caractéristique dans ce sens : « Dans le monde d'aujourd'hui, parmi d'autres droits, le droit à d'initiative économique est souvent étouffé. Il s'agit pourtant d'un droit important, non seulement pour les individus, mais aussi pour le bien commun. L'expérience nous montre que la négation de ce droit ou sa limitation au nom d'une prétendue égalité de tous dans la société, réduit, quand elle ne le détruit pas en fait, l'esprit d'initiative, c'est-à-dire la personnalité créative du citoyen. Ce qu'il en ressort, ce n'est pas une véritable égalité, mais un nivellement par le bas. À la place de l'initiative créatrice prévalent la passivité, la dépendance et la soumission à l'appareil bureaucratique lequel, comme unique organe d'organisation et de décision —sinon même de possession— de la totalité des biens et des moyens de production, met tout le monde dans une position de sujétion quasi absolue semblable à la dépendance traditionnelle de l'ouvrier prolétaire par rapport au capitalisme. Cela engendre un sentiment de frustration ou de désespoir et cela prédispose à se désintéresser de la vie nationale, poussant beaucoup de personnes à l'émigration et favorisant aussi une sorte d'émigration psychologique. Une telle situation entraîne également des conséquences du point de vue des droits de chaque pays. Il arrive souvent en effet qu'un pays soit privé de sa personnalité, c'est-à-dire de la souveraineté qui lui revient au sens économique et aussi politique et social et même d'une certaine manière culturel car dans une communauté nationale toutes ces dimensions de la vie sont liées entre elles. Il faut rappeler en outre qu'aucun groupe social, par exemple un parti, n'a le droit d'usurper le rôle de guide unique car cela comporte la destruction de la véritable personnalité de la société et des individus membres de la nation comme cela se produit dans tout totalitarisme (...) La négation ou la limitation des droits humains —par exemple le droit à la liberté religieuse, (le droit de participer à la construction de la société, la liberté de s'associer ou de constituer des syndicats ou de prendre des initiatives en matière économique— n'appauvrissent-elles pas la personne humaine autant, sinon plus, que la privation des biens matériels ? »

Je signalerai enfin que l'on m'a quelquefois reproché de dénoncer dans mes cours et dans *L'Ordre social chrétien* les monstrueuses agglomérations urbaines comme causes de la mauvaise situation de logement de nombreuses familles. Or le pape dit explicitement dans l'encyclique : « L'insuffisance de logements est due en grande partie au phénomène toujours croissant de l'urbanisation. »

[...]

1991 — Jean-Paul II — “*Centesimus annus*”

DV n° 161-162 :

Tous nos lecteurs ont certainement eu connaissance [...] mais nous insisterons une fois de plus pour qu'ils s'en procurent (Éd. Téqui) et étudient le texte intégral et ne se contentent pas des extraits

découpés, les uns par bêtise, les autres perversement, par speakers et journalistes en défigurant les enseignements du pape [...].

Le premier est l'affirmation qu'il y a une doctrine sociale de l'Église, ce que malheureusement il y a quelques années avaient contesté de nombreux prêtres et même certains évêques : « L'enseignement et la diffusion de la doctrine sociale de l'Église appartiennent à sa mission d'évangélisation, c'est une partie essentielle du message chrétien, car cette doctrine en propose les conséquences directes dans la vie de la société (...) La nouvelle évangélisation dont le monde moderne a un urgent besoin et sur laquelle j'ai insisté de nombreuses fois doit compter parmi ses éléments essentiels l'annonce de la doctrine sociale de l'Église. »

Jean-Paul II rappelle à la lumière des enseignements de Léon XIII les principes immuables de cette doctrine sociale mais il en développe les applications concrètes dans les données du monde présent si différent de celui de Léon XIII et son encyclique est vraiment un traité complet de l'enseignement de l'Église sur la vie économique d'aujourd'hui.

Parmi ce qui est fermement rappelé signalons le « droit à un juste salaire », droit qui « ne peut être laissé au libre consentement des parties » car « le salaire doit suffire à faire vivre l'ouvrier et sa famille ». D'ailleurs une partie entière de l'encyclique est consacrée à rappeler la doctrine classique sur l'accord entre « la propriété privée et la destination universelle des biens ». Puis le pape insiste fortement sur une donnée fondamentale de l'enseignement social de l'Église qui est le droit d'association : « Le droit naturel de l'homme à former des associations privées occupe une place de premier plan (...) il s'agit avant tout du droit à créer des associations professionnelles de chefs d'entreprises et d'ouvriers ou simplement d'ouvriers. » D'où l'approbation du syndicalisme : « Le rôle des syndicats qui négocient le salaire minimum et les conditions de travail est déterminant. » Ceci rentre dans un principe qui éclaire toute la doctrine sociale de l'Église, le principe de subsidiarité : « Une société d'ordre supérieur ne doit pas intervenir dans la vie interne d'une société d'un ordre inférieur en lui enlevant ses compétences, mais elle doit plutôt la soutenir en cas de nécessité et l'aider à coordonner son action avec celle des autres éléments qui composent la société en vue du bien commun.

En intervenant directement et en privant la société de ses responsabilités l'État de l'assistance provoque la déperdition des forces humaines, l'hypertrophie des appareils publics animés par une logique bureaucratique plus que par la préoccupation d'être au service des usagers, avec une croissance énorme des dépenses. En effet il semble que les besoins soient mieux connus par ceux qui en sont les plus proches ou qui savent s'en rapprocher et que ceux-ci soient plus à même d'y répondre. »

À la suite de Léon XIII et de tous ses prédécesseurs Jean-Paul II maintient fermement, ce qui évidemment a été tu par les journalistes et speakers, la condamnation du socialisme : « Le socialisme

considère l'individu comme un simple élément, une molécule de l'organisme social, de sorte que le bien de chacun est tout entier subordonné au fonctionnement du mécanisme économique et social tandis que par ailleurs il estime que ce même bien de l'individu peut être atteint hors de tout choix autonome de sa part hors de sa seule et exclusive décision responsable devant le bien ou le mal. L'homme est ainsi réduit à un ensemble de relations sociales et c'est alors que disparaît le concept de personne comme sujet autonome de décision morale qui construit l'ordre social par cette décision. De cette conception erronée de la personne découlent la déformation du droit qui définit la sphère d'exercice de la liberté ainsi que le refus de la propriété privée. En effet l'homme, dépossédé de ce qu'il pourrait dire sien et de la possibilité de gagner sa vie par ses initiatives, en vient à dépendre de la machine sociale et de ceux qui la contrôlent : cela lui rend beaucoup plus difficile la reconnaissance de sa propre dignité de personne et entrave la progression vers la constitution d'une authentique communauté humaine (...) **Quand les hommes croient posséder le secret d'une organisation sociale parfaite, qui rend le mal impossible, ils pensent aussi pouvoir utiliser tous les moyens, même la violence ou le mensonge, pour la réaliser. La politique devient alors une religion séculière qui croit bâtir le paradis en ce monde.** »

Jean-Paul II n'hésite pas non plus à dénoncer le méfait de la mainmise du communisme sur la moitié de l'Europe : « L'extension du totalitarisme communiste sur plus de la moitié de l'Europe et sur une partie du monde. La guerre qui aurait dû rétablir la liberté et restaurer le droit des gens se conclut sans avoir atteint ces buts mais au contraire d'une manière qui les contredit ouvertement pour beaucoup de peuples. » Ce qui conduit à dénoncer l'erreur de « progressisme » qui a séduit trop de chrétiens : « Le désir sincère d'être du côté des opprimés et de ne pas se couper du cours de l'histoire a amené bien des croyants à rechercher de diverses manières un impossible compromis entre le marxisme et le christianisme. »

Pour lutter contre l'erreur socialiste « qui se trouve être en fait un capitalisme d'État » beaucoup ne voient à lui opposer que le capitalisme mais « on peut opposer une société du travail libre, de l'entreprise et de la participation. Elle ne s'oppose pas au marché mais demande qu'il soit dûment contrôlé par les forces sociales et par l'État de manière à garantir la satisfaction des besoins fondamentaux de toute la société », ainsi « on ne peut accepter l'affirmation selon laquelle la défaite du socialisme réel, comme on l'appelle, fait place au seul modèle capitaliste d'organisation économique. » Plus précisément « si sous le nom de capitalisme on désigne un système économique qui reconnaît le rôle fondamental et positif de l'entreprise, du marché, de la propriété privée et de la responsabilité qu'elle implique dans les moyens de production, de la libre créativité humaine dans le secteur économique, la réponse est sûrement positive, même s'il serait plus approprié de parler d'économie d'entreprise ou d'économie de marché ou simplement d'économie libre. Mais si par capitalisme on entend un système où la liberté dans le domaine économique n'est pas encadrée par un contexte juridique ferme qui la met au

service de la liberté humaine intégrale et la considère comme une dimension particulière de cette dernière, dont l'axe est d'ordre éthique et religieux, alors la réponse est nettement négative.

1995 — Jean-Paul II — “*Evangelium Vitae*”

DV n° 177-178 :

[...].

On a d'abord accusé l'Église de vouloir imposer de sévères et dures disciplines, or le fondement de l'encyclique est de rappeler les exigences de la morale naturelle issue de la nature humaine : « Tout homme sincèrement ouvert à la vérité et au bien peut, avec la lumière de la raison et sans oublier le travail secret de la grâce, arriver à reconnaître dans la loi naturelle inscrite dans les coeurs **la valeur sacrée de la vie humaine depuis son commencement jusqu'à son terme**, et il peut affirmer le droit de tout être humain à voir intégralement respecter ce bien qui est pour lui primordial. **La convivialité humaine et la communauté politique elle-même se fondent sur la reconnaissance de ce droit** (...) Inscrit en quelque sorte dans le coeur de tout homme et de toute femme, il retentit dans chaque conscience dès le commencement, c'est-à-dire depuis la Création elle-même, en sorte que, malgré les conditionnements négatifs du péché, il peut aussi être connu dans ses traits essentiels par la raison humaine. »

Bien sûr une lumière plus profonde et encore plus impérative sera apportée ici par la morale chrétienne pour laquelle « la vie divine et éternelle est la fin vers laquelle l'homme qui vit dans ce monde est orienté et appelé » et pour laquelle « la Croix apparaît comme le centre, le sens et la fin de toute l'histoire et de toute vie humaine » parce que « connaître Dieu et son Fils, c'est accueillir le Mystère de la communion d'amour du Père, du Fils et de l'Esprit Saint dans notre vie qui s'ouvre dès maintenant à la vie éternelle dans la participation à la vie divine ». C'est ce qui est réalisé par les sacrements : « C'est la vie qui par les sacrements de l'Église —dont le sang et l'eau sortis du côté du Christ sont le symbole— est continuellement communiquée aux fils de Dieu », « les sacrements, signes efficaces de la présence et de l'action salvifique du Seigneur Jésus dans l'existence chrétienne, ils rendent les hommes participants de la vie divine », par eux nous est réalisable ce que ne pourrait plus la seule nature humaine blessée par le péché.

Et bien sûr en raison de son thème l'encyclique célèbre particulièrement le sacrement de mariage qui réclame que « les époux ouvrent généreusement leur famille à de nouvelles vies, demeurant de toute manière dans une attitude d'ouverture et de service à l'égard de la vie, même quand, pour des motifs sérieux et dans le respect de la loi morale, les époux choisissent d'éviter une nouvelle grossesse temporairement ou par un temps indéterminé » avec alors « le recours aux méthodes naturelles de

régulation de la fertilité. » C'est dans le sacrement de mariage que la sexualité est « signe, lieu et langage de l'amour, c'est-à-dire du don de soi et de l'accueil de l'autre dans toute la richesse de sa personne » et « ouverture à la richesse de vie dont l'enfant est porteur (...) L'homme et la femme unis par les liens du mariage sont associés à une oeuvre divine : par l'acte de la génération le don de Dieu est accueilli et une nouvelle vie s'ouvre à l'avenir. » À ce propos le pape signale aussi ce que peut être la mission des époux dans le cas de l'adoption : « Accueillir les enfants gravement handicapés (...) les enfants qui sont abandonnés par leurs parents. »

Se soumettre aux exigences de la morale ne s'impose pas seulement aux individus mais aussi aux États : « Il n'est pas possible de réaliser le bien commun sans reconnaître et protéger le droit à la vie sur lequel se fondent et se développent tous les autres droits inaliénables de l'être humain. » Donc « les valeurs humaines et morales essentielles et originelles qui découlent de la vérité même de l'être humain et qui expriment et protègent la dignité de la personne sont donc des valeurs qu'aucune personne, aucune majorité ni aucun État ne pourront jamais créer, modifier ou abolir », ce qui veut dire qu'il n'y a à obéir à la loi civile que selon sa conformité à la loi morale, par exemple « lorsqu'une loi civile légitime l'avortement ou l'euthanasie, du fait même elle cesse d'être une vraie loi civile qui oblige moralement (...) Dans le cas d'une loi intrinsèquement injuste, comme celle qui admet l'avortement ou l'euthanasie, il n'est jamais licite de s'y conformer. »

On vient de voir que comme les plus graves attentats à la vie humaine le pape dénonce l'avortement et l'euthanasie : « L'avortement provoqué est le meurtre délibéré et direct, quelle que soit la façon dont il est effectué, d'un être humain dans la phase initiale de son existence située entre la conception et la naissance, (...) l'être qui est le plus innocent qu'on puisse imaginer, jamais il ne pourrait être considéré comme un agresseur (...) il est faible, sans défense (...) il est entièrement confié à la protection et aux soins de celle qui le porte dans son sein. »

Le remède aux erreurs qui circulent aujourd'hui est l'enseignement, donc « que dans les facultés de théologie, dans les séminaires et dans les diverses institutions catholiques soit diffusée, expliquée et approfondie la connaissance de la saine doctrine (...) par tous les théologiens, par les pasteurs et par tous ceux qui ont une mission d'enseignement, de catéchèse et de formation des consciences : pénétrés du rôle qu'ils ont à remplir, ils ne prendront jamais la grave responsabilité de trahir la vérité et leur propre mission en exposant des idées personnelles (...) Dans l'annonce de cet Évangile nous ne devons pas craindre l'hostilité ou l'impopularité, refusant tout compromis ou toute ambiguïté qui nous conformeraient à la mentalité de ce monde. Nous devons être dans le monde et non pas du monde avec la force qui nous vient du Christ vainqueur du monde par sa mort et sa résurrection. »

Alors Jean-Paul II insiste avec force sur l'importance primordiale de la formation des adolescents pour qui il faut « une authentique éducation à la sexualité et à l'amour, une éducation comportant la

formation à la chasteté. »

La fermeté du pape pour rappeler sans concession les exigences de la morale naturelle et chrétienne l'a fait accuser de rigorisme. C'est pourquoi nous allons terminer par d'importantes citations montrant comment le pape sait être attentif aux cas et aux personnes et par là ministre de la miséricorde : « Les choix contre la vie sont parfois suggérés par des situations difficiles ou même dramatiques de souffrance profonde, de solitude, d'impossibilité d'espérer une amélioration économique, de dépression et d'angoisse pour l'avenir. De telles circonstances peuvent atténuer, même considérablement, la responsabilité personnelle et la culpabilité qui en résulte chez ceux qui accomplissent ces choix en eux-mêmes criminels (...) De nombreuses fois le choix de l'avortement revêt pour la mère un caractère dramatique et douloureux (...) Femmes qui avez eu recours à l'avortement, l'Église sait combien de conditionnements ont pu peser sur votre décision et elle ne doute pas que dans bien des cas cette décision a été douloureuse et même dramatique. Il est probable que la blessure de votre âme n'est pas encore refermée. En réalité ce qui s'est produit a été et demeure profondément injuste. Mais ne vous laissez pas aller au découragement et ne renoncez pas à l'espérance. Sachez plutôt comprendre ce qui s'est passé et interprétez-le en vérité. Si vous ne l'avez pas encore fait, ouvrez-vous avec humilité et confiance au repentir : le Père de toute miséricorde vous attend pour vous offrir son pardon et sa paix dans le sacrement de la réconciliation. »

2009 — Benoît XVI — “Caritas in veritate”

Recension dans DV n° 226 :

Dans sa troisième encyclique **Caritas in veritate** (L'amour dans la vérité) Benoît XVI s'inscrit à la fois dans la continuité de sa première encyclique, *Deus caritas est*, et dans celle de Paul VI, *Populorum progressio*, elle-même dans la continuité du second concile du Vatican puisqu'elle fut publiée en 1967, et donc dans celle de l'Église. L'introduction est en même temps forte et dynamique : « L'amour dans la vérité, dont Jésus s'est fait le témoin dans sa vie terrestre et surtout par sa mort et sa résurrection, est la force dynamique essentielle du vrai développement de chaque personne et de l'humanité tout entière. L'amour —caritas— est une force extraordinaire qui pousse les personnes à s'engager avec courage et générosité dans le domaine de la justice et de la paix. C'est une force qui a son origine en Dieu, Amour éternel et Vérité absolue. Défendre la vérité, la proposer avec humilité et conviction et en témoigner dans la vie sont par conséquent des formes exigeantes et irremplaçables de la charité. En effet celle-ci « trouve sa joie dans ce qui est vrai » (1 Co 13,6) » « La charité est la voie maîtresse de la doctrine sociale de l'Église. L'amour donne une substance authentique à la relation personnelle avec Dieu et avec le prochain. Il est le principe non seulement des micros-relations : rapports amicaux, familiaux, en petits groupes,

mais également des macros-relations : rapports sociaux, économiques, politiques. L'amour est le don le plus grand que Dieu ait fait aux hommes, il est sa promesse et notre espérance. » En s'appuyant sur ce lien étroit et réciproque entre amour et vérité, **Benoît XVI** rappelle des notions qui sont au fondement de la doctrine sociale de l'Église comme celle de justice, en distinguant la justice commutative et la justice distributive, et celle de bien commun, mais il **ne manque pas de souligner, que par delà les notions de droits et de devoir, la gratuité du don, la miséricorde et la communion jouent un rôle indispensable.** En notre temps marqué par l'individualisme, Benoît XVI met l'accent sur la solidarité entre les personnes, il s'agit de viser au développement intégral de tout l'homme et de tout homme. Il rend hommage à son prédécesseur Paul VI: « J'exprime ma conviction que *Populorum progressio* mérite d'être considérée comme l'encyclique *Rerum novarum* de l'époque contemporaine qui éclaire le chemin de l'humanité en voie d'unification. » Il importe de ne jamais oublier que « c'est l'homme qui est l'auteur, le centre et la fin de toute vie économique et sociale. »

Si, globalement, la richesse absolue du monde multipolaire actuel a augmenté, les inégalités se sont aussi accrues, à la fois entre les peuples et à l'intérieur des états. Les interactions entre les cultures ont entraîné un relativisme qui va à l'encontre de l'approfondissement et de l'amour de la vérité, entraînant une sorte de nivellement culturel et d'uniformisation des modes de vie. Ce développement intégral de l'homme comporte, bien entendu la dimension religieuse que le surdéveloppement voudrait éliminer « quand il s'accompagne d'un sous-développement moral. »

Benoît XVI met en lumière le lien entre le développement humain et le respect de la vie : « Un des aspects les plus évidents du développement contemporain est l'importance du thème du respect de la vie, qui ne peut en aucun cas être disjoint des questions relatives au développement des peuples. Il s'agit d'un point qui depuis quelques temps prend une importance toujours plus grande, nous obligeant à élargir les concepts de pauvreté et de sous-développement aux questions liées à l'accueil de la vie, surtout là où celle-ci est de diverses manières refusée. » **Les pays développés mettent en place des législations antinatalistes qu'ils cherchent à diffuser comme si c'était un progrès culturel. « Certaines Organisations non-gouvernementales travaillent activement à la diffusion de l'avortement, et promeuvent parfois dans les pays pauvres l'adoption de la pratique de la stérilisation, y compris à l'insu des femmes. » Alors que « l'ouverture à la vie est au centre du vrai développement » La vitalité d'une nation est souvent liée à son ouverture à la vie et des nations qui ont un bien être certain peuvent connaître des difficultés si elles vieillissent. Dans tous ces domaines, la compétence primordiale appartient aux familles.**

L'interdépendance planétaire apparaît de plus en plus cruciale à travers la mondialisation qui « a priori, n'est ni bonne ni mauvaise ». Il faut simplement ne pas perdre de vue que les activités économiques ont inéluctablement des implications morales. « La vie économique a sans aucun doute besoin du contrat pour régler les relations d'échange entre valeurs équivalentes. Mais elle a tout autant besoin de lois

justes et de formes de redistribution guidées par la politique, ainsi que d'oeuvres qui soient marquées par l'esprit du don. » Comme souvent, il s'agit de bien comprendre que des notions qui semblent s'opposer, comme celles d'économie et de gratuité, sont en réalité complémentaires, car c'est de l'homme qu'il s'agit, et pas uniquement de réalités abstraites, si bien qu'on ne peut pas séparer la réflexion intellectuelle de l'amour. Sans nier le profit, il faut promouvoir « des formes d'activité économique caractérisées par une part de gratuité et de communion. » Il faut « orienter la mondialisation de l'humanité en termes de relationnalité, de communion et de partage. »

Le pape aborde également les questions d'environnement en se fondant sur le fait que la nature est un don de Dieu pour l'homme qui ne doit donc la considérer ni comme une réalité intouchable, ni en abuser. Il s'agit, là comme dans tant d'autres domaines, d'adopter une attitude responsable en se plaçant dans une perspective à long terme qui est trop souvent oubliée. L'Église « doit préserver non seulement la terre, l'eau et l'air comme dons de la création appartenant à tous, elle doit surtout protéger l'homme de sa propre destruction. »

Les relations interpersonnelles jouent un rôle fondamental dans la vie humaine, ceci résulte de la nature de l'homme et pour comprendre cette loi naturelle il faut faire appel à la métaphysique et à la théologie qui permettent de pénétrer la dignité transcendante de l'homme. « L'unité de la famille humaine n'abolit pas en elle les personnes, les peuples et les cultures, mais elle les rend plus transparents les uns aux autres, plus unis dans leurs légitimes diversités. » La religion chrétienne ainsi que le dialogue entre la foi et la raison « peuvent apporter leur contribution au développement seulement si Dieu a aussi sa place dans la sphère publique, et cela concerne les dimensions culturelle, sociale, économique et particulièrement politique. L'exclusion de la religion du domaine public, comme, par ailleurs, le fondamentalisme religieux, empêchent la rencontre entre les personnes et leur collaboration en vue du progrès de l'humanité. La vie publique s'appauvrit et la politique devient opprimante et agressive. Les droits humains risquent de ne pas être respectés soit parce qu'ils sont privés de leur fondement transcendant soit parce que la liberté personnelle n'est pas reconnue. »

La mondialisation réclame une autorité, mais pour justement ne pas porter atteinte à la liberté et s'inscrire dans la solidarité, cette autorité doit respecter le principe de subsidiarité, avec de multiples corps intermédiaires, pour éviter les dangers d'un pouvoir universel monocratique. Il faut jouer là encore de la complémentarité entre subsidiarité et solidarité. « L'aide au développement des pays pauvres doit être considérée comme un véritable instrument de création de richesse pour tous. » Il faut que la finance soit moralisée : « l'intention droite, la transparence et la recherche de bons résultats sont compatibles et ne doivent jamais être séparés. » Cette solidarité passe par un meilleur accès à l'éducation pour tous, pas seulement de l'instruction, mais qui prenne en compte la formation complète de la personne. Face à la croissance de l'interdépendance mondiale, il faut réformer l'Organisation des Nations Unies en mettant en

place une véritable Autorité politique mondiale. « Une telle Autorité devra être réglée par le droit, se conformer de manière cohérente aux principes de subsidiarité et de solidarité, être ordonnée à la réalisation du bien commun, s'engager pour la promotion d'un authentique développement humain intégral qui s'inspire des valeurs de l'amour et de la vérité. »

Le développement des peuples est lié au progrès technologique mais il faut prendre garde à ne pas substituer la technique aux idéologies au détriment du vrai bien de l'homme : « la liberté humaine n'est vraiment elle-même que lorsqu'elle répond à la fascination de la technique par des décisions qui sont le fruit de la responsabilité morale. » Le développement est impossible si on ne prend pas en compte la dimension morale : « La compétence professionnelle et la cohérence morale sont nécessaires l'une à l'autre. Quand l'absolutisation de la technique prévaut, il y a confusion entre la fin et les moyens. » Ceci est vrai dans tous les domaines, médiatique, scientifique, politique, mais c'est peut-être dans celui de la biologie qu'il se manifeste de la façon la plus cruciale. La technique pure risque de nous égarer dans une illusion prométhéenne : « La raison sans la foi est destinée à se perdre dans l'illusion de sa toute puissance. La foi, sans la raison, risque de devenir étrangère à la vie concrète des personnes. » Le dialogue entre foi et raison demeure, plus que jamais, vital pour tout homme et pour l'humanité.

La culture de mort qui mine nos sociétés bouleverse le sens des valeurs : « Prompts à se scandaliser pour des questions marginales, beaucoup semblent tolérer des injustices inouïes. » La méconnaissance de la réalité de l'âme humaine prive l'homme de sa dimension spirituelle dans un réductionnisme neurologique désespérant alors que « la loi naturelle, dans laquelle respandit la Raison créatrice, montre la grandeur de l'homme, mais aussi sa misère, quand il méconnaît l'appel de la vérité morale. »

Cette encyclique fort riche, nous invite à relire cet enseignement fondateur de Paul VI pour ce qui concerne le développement qu'est *Populorum progressio*, et à réintroduire Dieu et la morale dans l'action des hommes en ce domaine. « La plus grande force qui soit au service du développement, c'est donc un humanisme chrétien, qui ravive la charité et se laisse guider par la vérité, en accueillant l'une et l'autre comme des dons permanents de Dieu. **L'humanisme qui exclut Dieu est un humanisme inhumain.** » « Le développement a besoin de chrétiens qui ont les mains tendues vers Dieu dans un geste de prière, conscients du fait que l'amour riche de vérité, *caritas in veritate*, d'où procède l'authentique développement, n'est pas produit par nous, mais nous est donné. »